

BUDGET DEC(2026) 16

ASSEMBLÉE NATIONALE

SÉNAT

Reçu à la Présidence de l'Assemblée nationale
le 23 septembre 2026

Enregistré à la Présidence du Sénat
le 23 septembre 2026

TEXTE SOUMIS EN APPLICATION DE L'ARTICLE 88-4 DE LA CONSTITUTION

PAR LE GOUVERNEMENT,
À L'ASSEMBLÉE NATIONALE ET AU SÉNAT.

**Proposition de virement de crédits n° DEC 16/2026 à l'intérieur de la section III -
Commission - du budget général pour l'exercice 2026**

Bruxelles, le 17 septembre 2026
(OR. en)

13326/26

FIN 1296

NOTE DE TRANSMISSION

Origine:	Monsieur Piotr SERAFIN, membre de la Commission européenne
Date de réception:	17 septembre 2026
Destinataire:	Monsieur Simon HARRIS, président du Conseil de l'Union européenne
N° doc. Cion:	BUDGET DEC(2026) 16
Objet:	Proposition de virement de crédits n° DEC 16/2026 à l'intérieur de la section III - Commission - du budget général pour l'exercice 2026

Les délégations trouveront ci-joint le document BUDGET DEC(2026) 16.

p.j.: BUDGET DEC(2026) 16



COMMISSION EUROPÉENNE

BRUXELLES, LE 17/09/2026

BUDGET GÉNÉRAL - EXERCICE 2026
SECTION III - COMMISSION TITRES: 16, 30

VIREMENT DE CRÉDITS N° DEC 16/2026

ORIGINE DES CRÉDITS

DU CHAPITRE - 30 04 Mécanismes de solidarité (instruments spéciaux)

POSTE - 30 04 01 01 Réserve de solidarité européenne	CE	-385 582 412,00
	CP	-385 582 412,00

DESTINATION DES CRÉDITS

AU CHAPITRE - 16 02 Mobilisation des mécanismes de solidarité (instruments spéciaux)

POSTE - 16 02 01 01 Assistance aux États membres pour des événements éligibles au titre du Fonds de solidarité de l'Union européenne (FSUE)	CE	385 582 412,00
	CP	385 582 412,00

Prélèvement

a) Intitulé de la ligne

30 04 01 01 Réserve de solidarité européenne

b) Données chiffrées à la date du 03/09/2026

	CE	CP
1 Crédits de l'exercice (budget initial + BR)	1 140 405 931,00	1 140 405 931,00
2 Crédits de l'exercice (reportés des exercices précédents)	449 506,00	449 506,00
3 Virements	-215 141 182,00	-215 141 182,00
4 Total des crédits de l'exercice (1+2+3)	925 714 255,00	925 714 255,00
5 Crédits déjà utilisés	0,00	0,00
6 Crédits disponibles (4-5)	925 714 255,00	925 714 255,00
7 Prélèvement proposé	385 582 412,00	385 582 412,00
8 Total des crédits jusqu'à la fin de l'exercice (6-7)	540 131 843,00	540 131 843,00
9 Pourcentage du prélèvement par rapport aux crédits de l'exercice $[7/(1+2)]$	33,80 %	33,80 %
10 Pourcentage des prélèvements cumulés en application de l'article 30, paragraphe 1, point b), du règlement financier par rapport aux crédits définitifs de l'exercice	n/a	n/a

c) Recettes provenant de recouvrement (reportées de l'exercice précédent)

	CE	CP
1 Crédits disponibles en début d'année	0,00	0,00
2 Crédits disponibles à la date du 03/09/2026	0,00	0,00
3 Taux d'exécution $[(1-2)/1]$	-	-

d) Justification détaillée du prélèvement

En application de l'article 9, paragraphe 1, du règlement fixant le cadre financier pluriannuel (CFP), la réserve de solidarité et d'aide d'urgence est constituée de deux instruments qui peuvent être utilisés pour financer, respectivement:

a) une assistance visant à répondre à des situations d'urgence résultant de catastrophes majeures qui sont couvertes par le Fonds de solidarité de l'Union européenne (FSUE), dont les objectifs et le champ d'application sont définis dans le règlement (CE) n° 2012/2002 du Conseil (ci-après dénommée «réserve de solidarité européenne»); et

b) des réactions rapides à des besoins urgents spécifiques dans l'Union ou dans des pays tiers, à la suite d'événements qui n'étaient pas prévisibles lors de l'établissement du budget, en particulier pour les interventions d'urgence et les opérations d'appui en cas de catastrophe naturelle non couverte par le point a), de catastrophe d'origine humaine, de crise humanitaire, de menace de grande ampleur pour la santé publique ou en matière vétérinaire ou phytosanitaire, ainsi que pour des situations de pression particulière aux frontières extérieures de l'Union résultant de flux migratoires, lorsque les circonstances l'exigent (ci-après dénommée «réserve d'aide d'urgence»).

Le point 10 de l'accord interinstitutionnel du 16 décembre 2020 entre le Parlement européen, le Conseil de l'Union européenne et la Commission européenne sur la discipline budgétaire, la coopération en matière budgétaire et la bonne gestion financière, ainsi que sur de nouvelles ressources propres, comportant une feuille de route en vue de la mise en place de nouvelles ressources propres (AII), fixe les modalités relatives à la mobilisation du FSUE dans le contexte de la réserve de solidarité et d'aide d'urgence.

Conformément à l'article 9, paragraphe 2, du règlement CFP modifié, la dotation annuelle de la réserve de solidarité européenne n'excède pas un montant maximal de 1 016 millions d'EUR aux prix de 2018, ce qui correspond à 1 190,4 millions d'EUR aux prix de 2026, et est utilisée pour fournir une assistance visant à répondre à des situations d'urgence

couvertes par le Fonds de solidarité de l'Union européenne (FSUE). En outre, toute partie du montant annuel non utilisée au cours d'un exercice n donné peut être utilisée jusqu'à l'exercice n+1. Le montant de 449 506 EUR a été reporté de l'exercice 2025 à 2026, ce qui porte le total à 1 190,8 millions d'EUR en 2026 (y compris les 50 millions d'EUR destinés aux avances).

Sur ce total, un montant de 215,1 millions d'EUR a déjà été utilisé, à la suite de la mobilisation par l'intermédiaire du virement n° DEC 8/2026. La présente proposition de virement d'un montant de 385,6 millions d'EUR en crédits d'engagement et de paiement est nécessaire afin de soutenir quatre États membres (Malte, Italie, Portugal et Espagne) ayant introduit une demande d'aide à la suite des tempêtes survenues en janvier et février 2026.

Lorsque la proposition de virement susmentionnée aura été traitée, il subsistera un solde d'environ 540,1 millions d'EUR sur la ligne budgétaire.

Renforcement

a) Intitulé de la ligne

16 02 01 01 Assistance aux États membres pour des événements éligibles au titre du Fonds de solidarité de l'Union européenne (FSUE)

b) Données chiffrées à la date du 03/09/2026

	CE	CP
1 Crédits de l'exercice (budget initial + BR)	50 000 000,00	50 000 000,00
2 Crédits de l'exercice (reportés des exercices précédents)	20 854 849,00	20 854 849,00
3 Virements	215 141 182,00	215 141 182,00
4 Total des crédits de l'exercice (1+2+3)	285 996 031,00	285 996 031,00
5 Crédits déjà utilisés	133 703 522,00	133 703 522,00
6 Crédits disponibles (4-5)	152 292 509,00	152 292 509,00
7 Renforcement proposé	385 582 412,00	385 582 412,00
8 Total des crédits jusqu'à la fin de l'exercice (6+7)	537 874 921,00	537 874 921,00
9 Pourcentage du renforcement par rapport aux crédits de l'exercice $[7/(1+2)]$	544 %	544 %
10 Pourcentage des renforcements cumulés en application de l'article 30, paragraphe 1, point b), du règlement financier par rapport aux crédits définitifs de l'exercice	n/a	n/a

c) Recettes provenant de recouvrement (reportées de l'exercice précédent)

	CE	CP
1 Crédits disponibles en début d'année	0,00	0,00
2 Crédits disponibles à la date du 03/09/2026	0,00	0,00
3 Taux d'exécution $[(1-2)/1]$	-	-

d) Justification détaillée du renforcement

Conformément à l'article 4 *bis*, paragraphe 4, du règlement FSUE, un montant de 50 millions d'EUR a été inscrit au budget général 2026 (en engagements et en paiements) pour le paiement d'éventuelles avances sur la ligne budgétaire 16 02 01 01, ainsi qu'un montant de 20,9 millions d'EUR reporté de l'exercice 2025.

À la suite des tempêtes qui ont frappé Malte, l'Italie, le Portugal et l'Espagne au début de l'année 2026, les quatre États membres ont présenté des demandes d'aide financière au titre du FSUE. En janvier 2026, la tempête Harry a provoqué des inondations à Malte et dans plusieurs régions d'Italie, tandis qu'en janvier et février 2026, une succession de tempêtes a entraîné de graves inondations au Portugal et en Espagne.

Un virement de 385,6 millions d'EUR en crédits d'engagement et de paiement à partir de la réserve de solidarité européenne vers la ligne opérationnelle du FSUE est donc demandé afin d'octroyer une aide aux pays concernés. La présente demande exclut les avances de 103,6 millions d'EUR versées en août 2026 à Malte, au Portugal et à l'Espagne à la suite de la mobilisation par l'intermédiaire du virement n° DEC 8/2026. Depuis le début de l'année 2026, la Commission a versé quatre avances d'un montant total de 133,7 millions d'EUR à l'Espagne à la suite des incendies de forêt de 2025, à Malte à la suite de la tempête Harry de janvier 2026 ainsi qu'au Portugal et à l'Espagne à la suite des tempêtes de janvier et février 2026.

Lorsque la proposition de virement susmentionnée aura été traitée, il subsistera un solde d'environ 40,7 millions d'EUR sur la ligne budgétaire pour couvrir d'éventuelles nouvelles demandes d'avances en 2026.

ANNEX

COMMISSION TRANSFER PROPOSALS RELATED TO THE EUROPEAN SOLIDARITY RESERVE IN 2026

The table below shows the transfer proposals transmitted to the Budgetary Authority to date during 2026, which relate to the European Solidarity Reserve (ESR), and the remaining amount under the ESR following the approval of these proposals, including any carried over appropriations.

Content	TOTAL	European Solidarity Reserve	European Solidarity Fund operational line 16 02 01 01	European Solidarity Fund operational line 16 02 01 01
(1) General Budget 2026 - Initial appropriations	1.211.710.286	1.140.855.437	70.854.849	
(2) Out of which, voted budget 2026, main allocation	842.804.448	842.804.448		
(3) Out of which, voted budget 2026 - EUSF advances (Article 4a EUSF Regulation)	50.000.000		50.000.000	
(4) Out of which, carried over appropriations	21.304.355	449.506	20.854.849	
(5) Out of which, end of year cushion (until 30/09)	297.601.483	297.601.483		
(6) Advance payments	-133.703.522	-103.496.605	-30.206.917	
(7) Out of which, DEC 08/2026 transfer proposal		-103.496.605	103.496.605	
(8) Out of which, payment of advances to Spain	-67.401.556		-67.401.556	
(9) Out of which, payment of advances to Portugal	-65.370.952		-65.370.952	
(10) Out of which, payment of advances to Malta	-931.014		-931.014	
(11) Mobilisation of the European Union Solidarity Fund to provide assistance to Romania, Cyprus and Spain relating to floods and wildfires occurred in 2025. COM(2026) 1002	-111.644.577	-111.644.577		
(12) DEC accompanying Mobilisation COM(2026) 1002 - DEC 08/2026		-111.644.577	111.644.577	
(12.1) Payment to Romania, Cyprus and Spain	-111.644.577		-111.644.577	
(13) Mobilisation of the European Union Solidarity Fund to provide assistance to Spain, Italy, Malta and Portugal relating to storms that occurred in 2026. COM(2026) 7001	-385.582.412	-385.582.412		
(14) DEC accompanying Mobilisation COM(2026) 7001 - DEC 16/2026		-385.582.412	385.582.412	
(14.1) Payment to Spain, Italy, Malta and Portugal			-385.582.412	
Remainder (1) + (6) + (11) + (13)	580.779.775	540.131.843	40.647.932	